

Votation du 24 septembre 2017

## 20 minutes pour comprendre le projet «Prévoyance vieillesse 2020»



**Roger Nordmann,**  
Conseiller national,  
Président du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale

# 1. Pourquoi une réforme

2. Les grands axes de la réforme

3. Aucun changement pour les personnes déjà à la retraite

4. Effet sur les nouvelles rentes

5. Renforcement du financement de l'AVS

6. Principaux effets pour les personnes, en résumé

7. Conclusion



## **Premier pilier**

=AVS

= Assurance vieillesse et survivants

## **Deuxième pilier**

= LPP

= Loi sur la prévoyance professionnelle



# 1/4 Crise de la LPP et baisse rapide des nouvelles rentes

## Taux de conversion

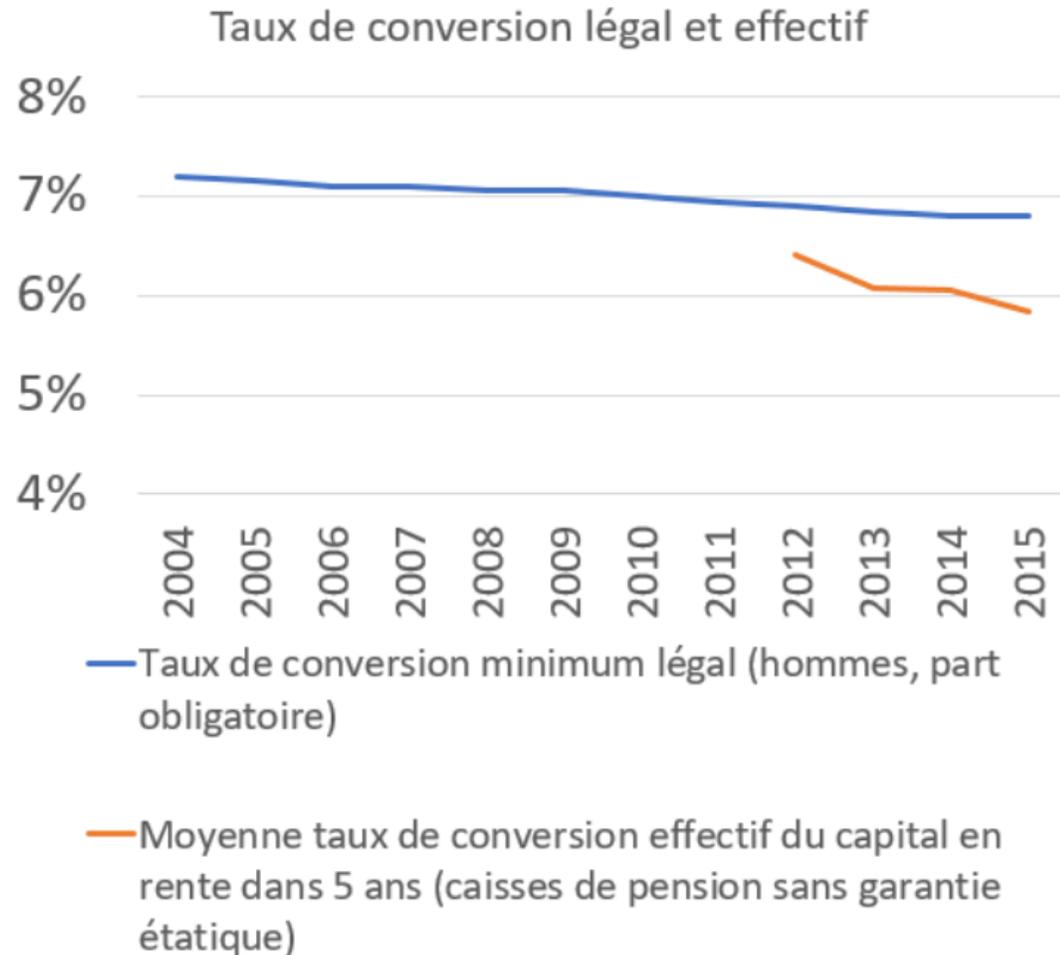
capital fr. 100'000.-

x

taux de conversion 6,8%

=

rente annuelle fr. 6800.-



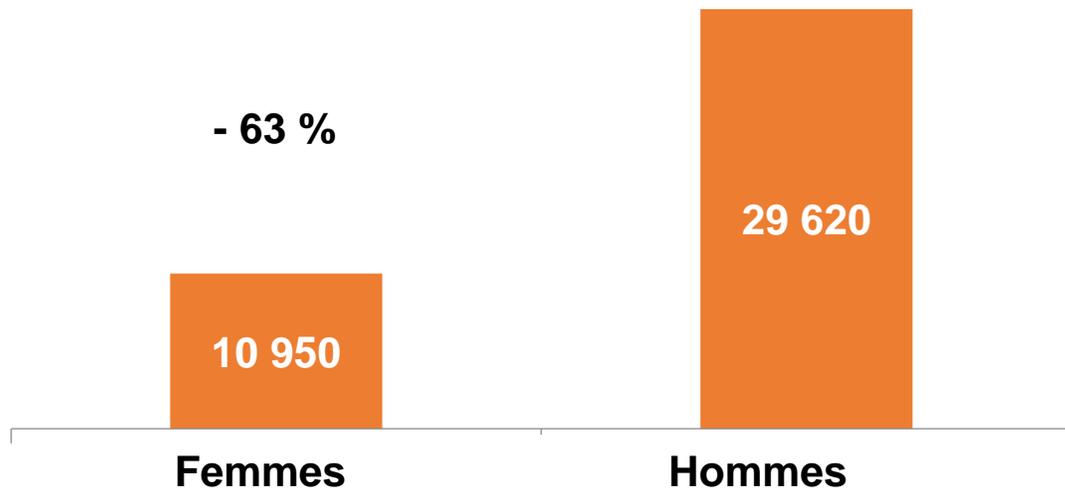
Sources des calculs: statistique de la prévoyance professionnelle, OFS

(taux de conversion: Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, rapports sur la haute situation financière des institutions de prévoyance 2013)



## 2/4 Femmes et travailleurs âgés pénalisés dans la LPP

**Enorme discrimination dans le niveau des rentes**



**Retrait forcé du capital en cas de licenciement**

En cas de licenciement avant la retraite, les travailleurs âgés doivent quitter leur caisse de pensions.

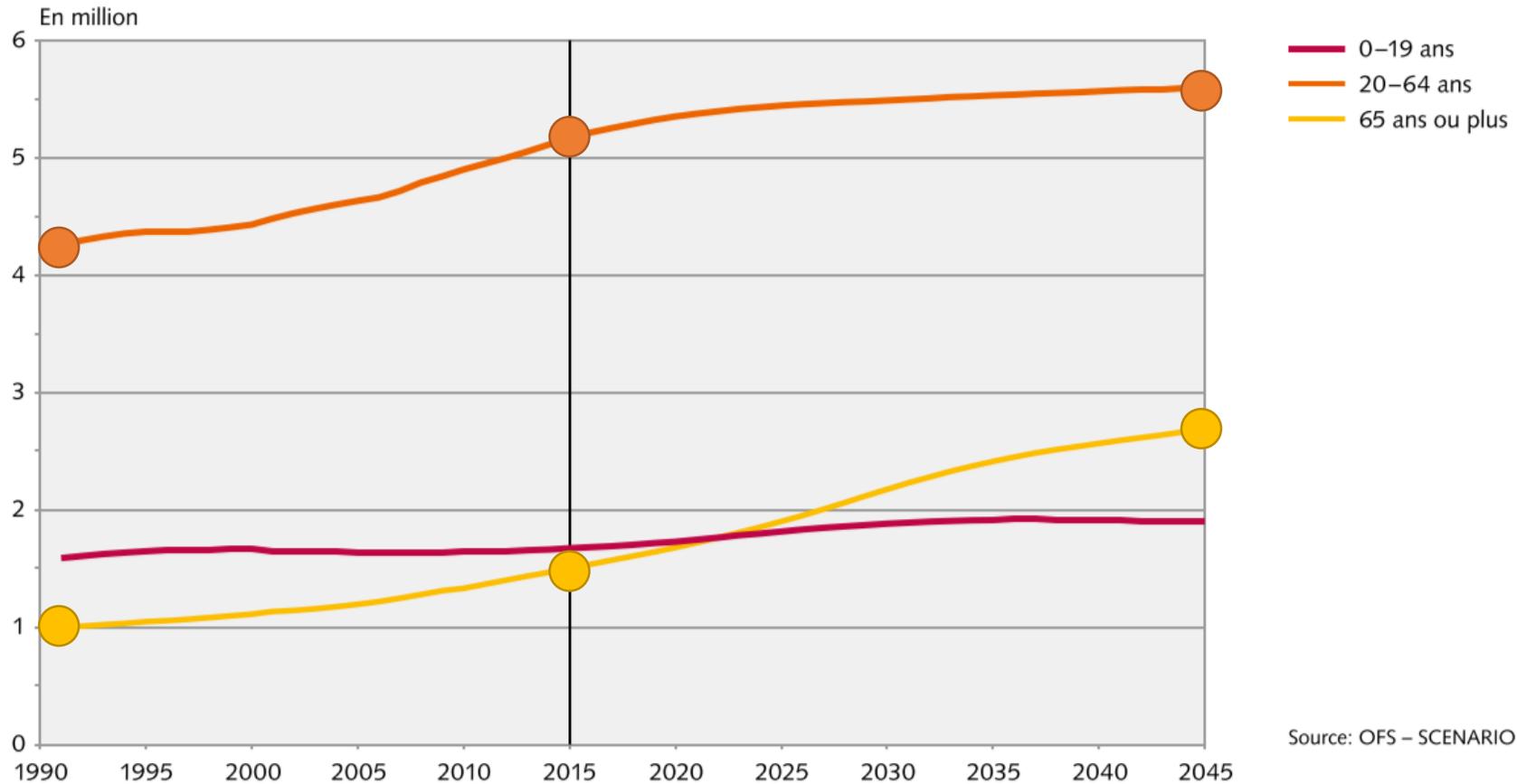
Souvent, ils doivent vivre de leur capital, au détriment de leur retraite future.



# 3/4 Baby-boom et vieillissement démographique

Evolution de la population résidante permanente des principaux groupes d'âge selon le scénario de référence A-00-2015

G 9

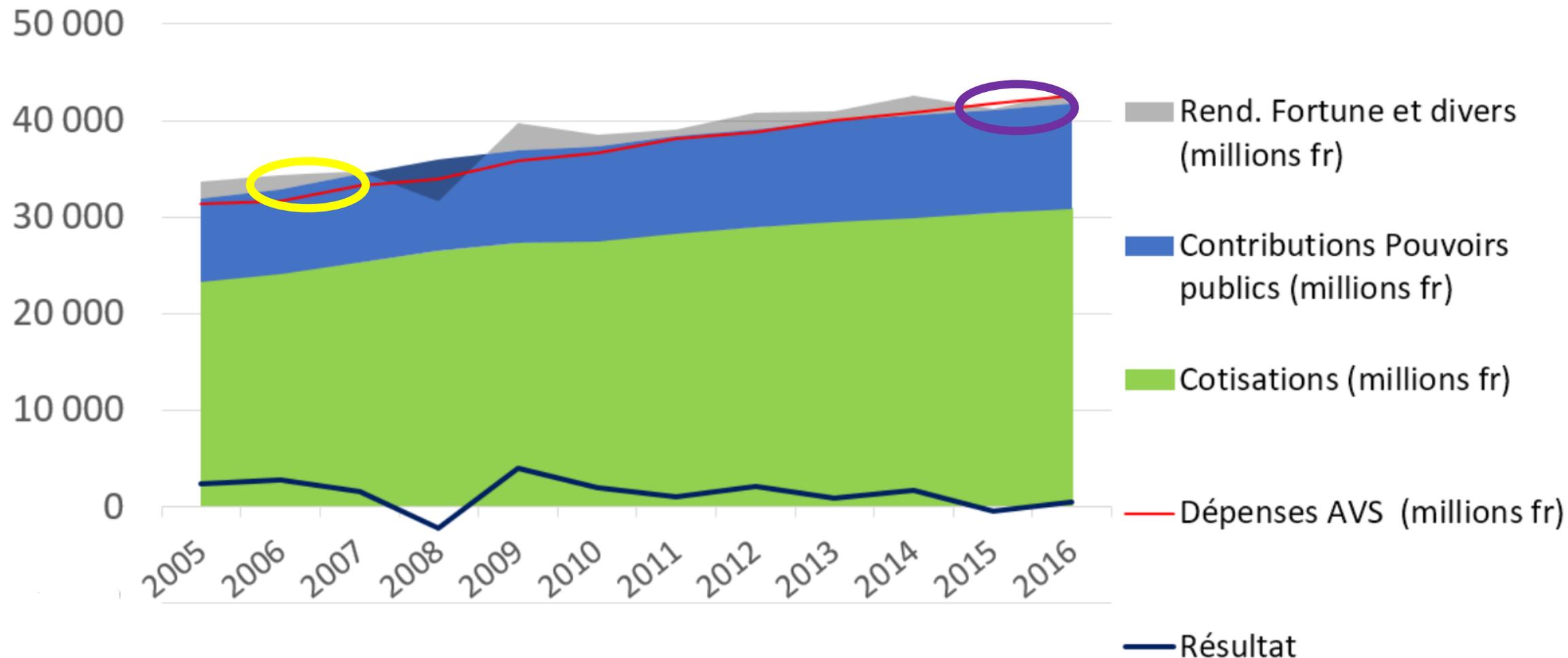


© OFS, Neuchâtel 2015



## 4/4 La situation financière de l'AVS se dégrade

Les comptes de l'AVS (en Millions Fr)



1. Pourquoi une réforme

**2. Les grands axes de la réforme**

3. Aucun changement pour les personnes déjà à la retraite

4. Effet sur les nouvelles rentes

5. Renforcement du financement de l'AVS

6. Principaux effets pour les personnes, en résumé

7. Conclusion

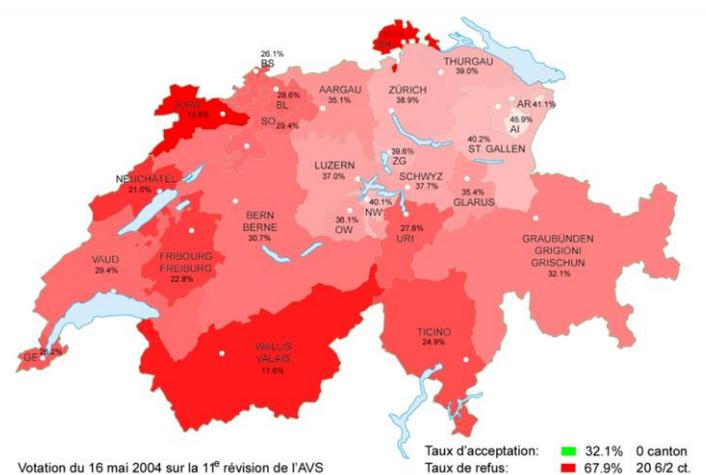


# Principes généraux de la réforme «Prévoyance vieillesse 2020»

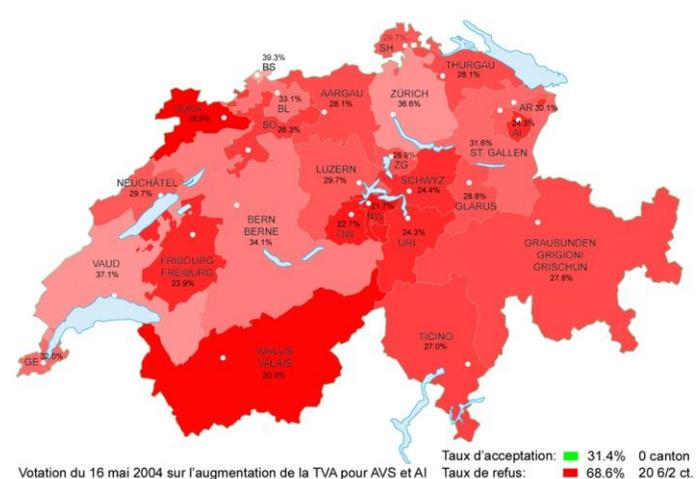
1. Pas d'augmentation de l'âge de la retraite au-delà de 65 ans
2. Maintien du niveau global des rentes (=AVS + LPP).
3. Consolidation des finances de l'AVS et des caisses de pensions



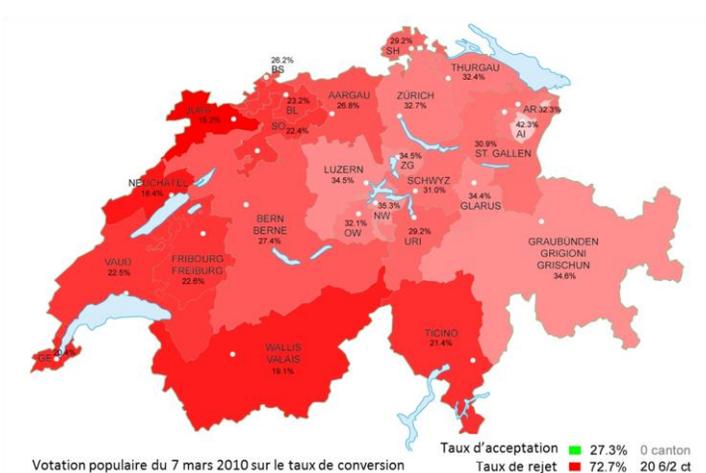
## 16 mai 2004 : rejet clair de la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS avec baisse des prestations



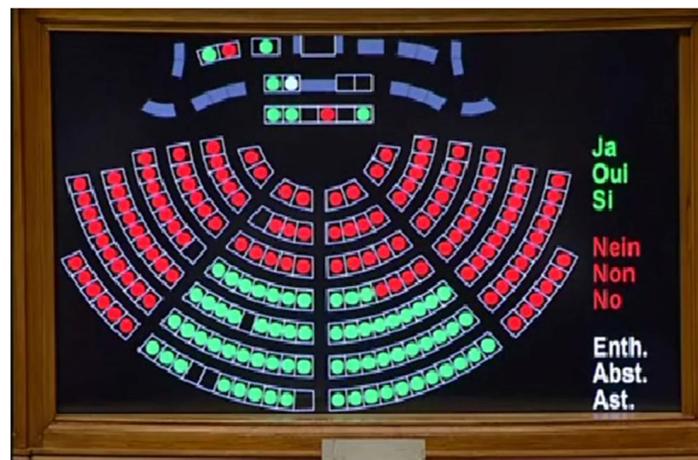
## 16 mai 2004 : même rejet d'un relèvement de la TVA en faveur de l'AVS et de l'AI



## 7 mars 2010 : rejet clair de la baisse du taux de conversion LPP



## 1<sup>er</sup> octobre 2010 : échec de la 2<sup>e</sup> version de la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS devant le Parlement



1. Pourquoi une réforme
2. Les grands axes de la réforme
- 3. Aucun changement pour les personnes déjà à la retraite**
4. Effet sur les nouvelles rentes
5. Renforcement du financement de l'AVS
6. Principaux effets pour les personnes, en résumé
7. Conclusion



Déjà à la retraite?

Le niveau des rentes AVS et LPP n'est pas modifié.

- Protège les rentes AVS
- Permet de maintenir l'indice mixte
- Réduit les risques pour les rentes LPP en cours



1. Pourquoi une réforme
2. Les grands axes de la réforme
3. Aucun changement pour les personnes déjà à la retraite
- 4. Effet sur les nouvelles rentes**
5. Renforcement du financement de l'AVS
6. Principaux effets pour les personnes, en résumé
7. Conclusion



# Le maintien du niveau des nouvelles rentes

**LPP**

**Baisse taux de conversion  
de 6.8 à 6%**

**Baisse de 12% des  
nouvelles rentes**

*(souvent déjà eu lieu via  
«surobligatoire»)*

Compensé  
«moitié-moitié» par

**LPP**

**Davantage cotisations  
(en particulier baisse de la  
«déduction de coordination»)**

LPP: Garantie  
droit acquis  
pour les + de  
45 ans

**AVS**

**+ Fr 70.- par mois  
hausse du plafond  
«couple» de 150% à 155%  
(soit Fr + 226 par mois)**



## Les autres principales mesures du paquet

- Egalisation à 65 ans
- Flexibilisation de 62 à 70 ans
- Après 58 ans, le salarié pourra rester dans la caisse de pension de son ancien employeur
- Dans l'AVS, -4,1% par année d'anticipation, contre -6,8% actuellement



1. Pourquoi une réforme
2. Les grands axes de la réforme
3. Aucun changement pour les personnes déjà à la retraite
4. Effet sur les nouvelles rentes
- 5. Renforcement du financement de l'AVS**
6. Principaux effets pour les personnes, en résumé
7. Conclusion



(montants en 2030)

## Papy et mami boom

2,7 Mrd

1,2 Mrd

**La TVA passe de 8% à 8,3% en 2021** (+ récupération 0,3% AI)  
**= 30 ct sur Fr 100 d'achat**  
(compris dans 2,7 mrd: augmentation de la contribution du budget de la Confédération)

**Age retraite des femmes 64 → 65**

## Renforcement des rentes AVS

70 Fr de + par mois  
et hausse du plafond rente de couple (150 à 155%)

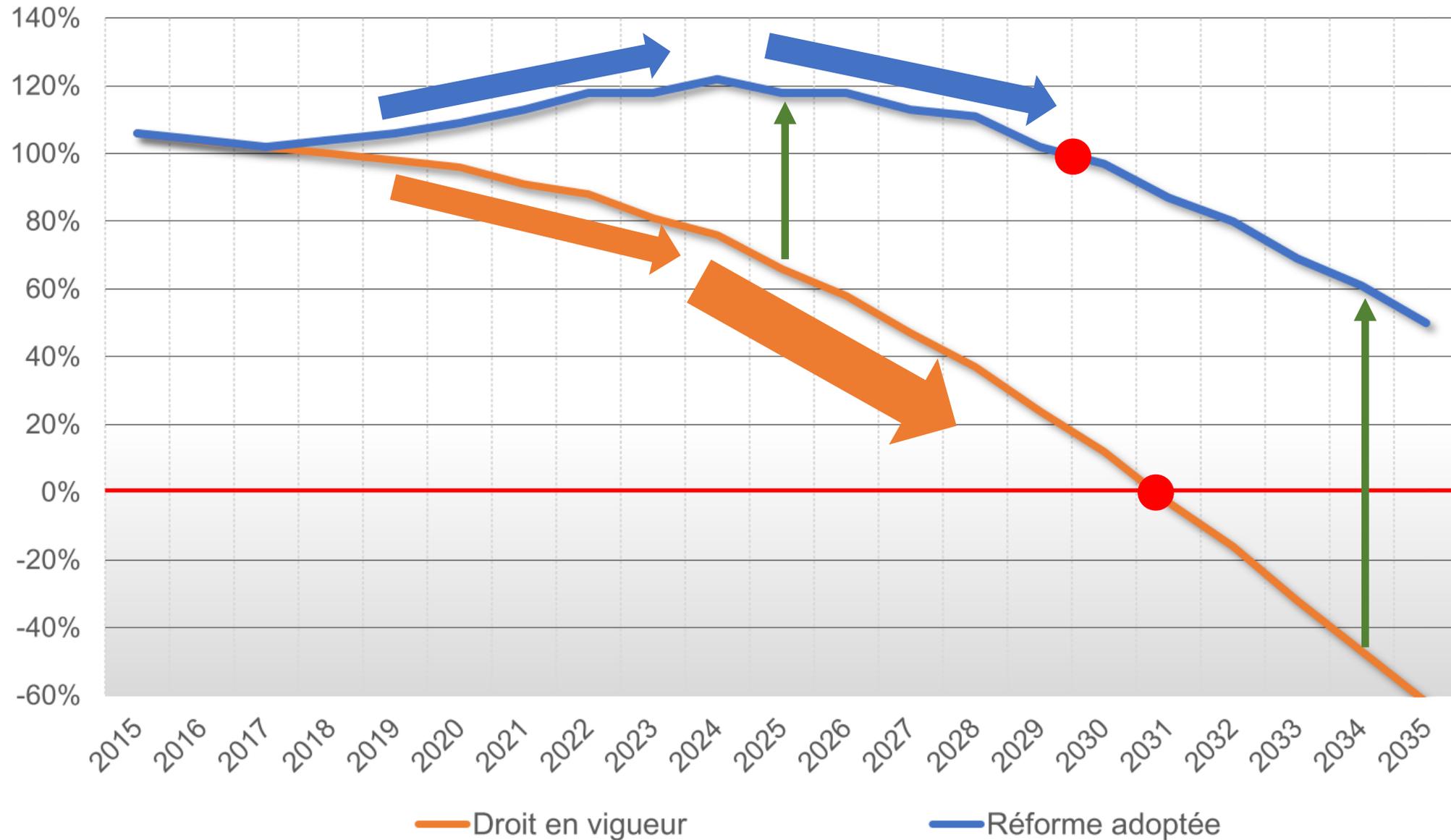
1,4 Mrd

En 2021, les cotisations AVS sont augmentées de **0,3%**, à partager entre salariés et employés.

**Enorme force du mécanisme de financement créé en 1948**



# État du Fonds AVS en % des dépenses (projection jusqu'en 2035)



1. Pourquoi une réforme
2. Les grands axes de la réforme
3. Aucun changement pour les personnes déjà à la retraite
4. Effet sur les nouvelles rentes
5. Renforcement du financement de l'AVS
- 6. Principaux effets pour les personnes, en résumé**
7. Conclusion



# Bilan de la réforme pour les femmes

Négatif

- Age de la retraite à 65 ans

Positif

+ Amélioration LPP

+ Fr 70.- / mois dans l'AVS  
(500'000 actives n'ont que l'AVS)

+ Anticipation AVS moins chère



# Préserver la situation financière de l'AVS

Prix raisonnable pour maintenir le niveau global des rentes

Salariés	0,15% de cotisations en + (fr. 9 pour fr. 6000.- de salaire)
Consommateurs	+0,3% de TVA en + (30 ct pour fr. 100.- d'achats «non-food»)
Jeunes	AVS consolidée Réduction du transfert jeunes à vieux dans LPP
Retraités	Pas concernés pour les prestations, ni dans AVS, ni dans LPP



1. Pourquoi une réforme
2. Les grands axes de la réforme
3. Aucun changement pour les personnes déjà à la retraite
4. Effet sur les nouvelles rentes
5. Renforcement du financement de l'AVS
6. Principaux effets pour les personnes, en résumé
- 7. Conclusion**



Compensation «moitié-moitié» ou uniquement dans la LPP?

PLR, UDC et les associations patronales en Suisse-allemande → Non

Idem: Extrême-gauche romande

**OUI: PS, le PDC, les Verts, les Bourgeois-démocrates, Verts-libéraux et certains PLR à titre personnel**

**Toutes les centrales syndicales nationales**

**Les associations patronales romandes**

**Conseil suisse des aînés et Pro-Senectute**



*Consolider les prestations*

*En cas de refus: baisse des prestations et retraite à 67 ans*

**2x OUI le 24 septembre**

*à l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS  
et à la Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020*

